

La Bibliothèque de Jean Astruc, médecin des Lumières (1684-1766) *

par Jacques RICHARD **

C'est à la B.I.U.M. de Paris que j'ai découvert le *Catalogue des livres de feu M. Astruc*. Sur le moment je crus avoir trouvé un livre rare, mais j'appris bientôt que ce genre d'ouvrage était répandu à l'époque où il était d'usage assez commun (1) de livrer aux enchères sa bibliothèque privée et pour cela un catalogue était édité. Voici l'intitulé complet de l'opus comprenant 271 pages : "Catalogue des livres de feu M. Astruc, Professeur royal de Médecine et Médecin consultant du Roi, à Paris chez Cavelier & Leclerc, 1766". Notons que l'ouvrage ne comporte pas de nom d'auteur ; on lit seulement à la dernière page : "Ce 21 Novembre 1766 lu & approuvé, Pissot adjoint" (*).

Mon dessein est double : d'une part, situer la bibliothèque de Jean Astruc dans l'ensemble des bibliothèques du XVIII^e siècle ; d'autre part, dégager quelques traits de la personnalité de ce médecin des Lumières, que la postérité a reconnu parmi les mieux placés dans la haute société parisienne.

Jean Astruc, un médecin cultivé

Les médecins jouent dans la société cultivée du XVIII^e siècle un rôle fondamental ; car ils constituent entre le quart et le tiers du recrutement des sociétés savantes, parisiennes et provinciales (de 1660 à 1789) ; ils fréquentent aussi les loges maçonniques mais en moindre proportion. L'élite de la profession est au service des maisons royales et princières, et la majorité d'entre eux tentent, en ville, de vivre de la médecine, art libéral.

Avant la création de la Société royale de Médecine (1777) et en dépit de l'édit royal de 1707 (2), l'enseignement garde un caractère archaïque (hérité de la scolastique) et local (chaque collège ou faculté de médecine établissant ses propres cursus, délivrant ses propres titres, gardant ses priviléges). Il faudra attendre la volonté réformatrice de Turgot pour que peu à peu s'organise un enseignement de la médecine plus conforme à

* Comité de lecture du 27 mai 2000 de la Société française d'Histoire de la Médecine.

** jacques.richard@iut.univ-angers.fr, Docteur en Epistémologie, Histoire des Sciences et des Techniques.

une politique de la santé, et plus soucieux de suivre les progrès des connaissances. Ainsi la Société Royale de Médecine approuve avec modération tant l'esprit de réforme que le nouvel esprit scientifique qui règne à l'Académie des sciences.

Jean Astruc ne put siéger à la Société Royale (puisque elle fut créée après sa mort). Cependant il fit partie de ces provinciaux ambitieux aux yeux desquels "réussir à Paris" constituait le but suprême. Docteur en médecine de la Faculté de Montpellier en 1703, il enseigne d'abord à Toulouse ; ensuite à Montpellier jusqu'en 1723, avant de parvenir à se faire nommer professeur à la Faculté de Médecine de Paris. Il atteint la consécration lorsqu'il obtient la double charge de professeur au Collège royal (1731-66) et de censeur royal. Sa réussite professionnelle est facilitée par les relations qu'il entretient avec la noblesse (il fut premier médecin du roi de Pologne, médecin consultant de Louis XV) et les salons littéraires. Homme du monde, il fréquente le cercle des amis de Voltaire, le salon de Mme de Tencin. Ajoutons qu'il réussit à marier sa fille avec un certain M. de Silhouette, homme de biens, écrivain et financier.

Telle est, rapidement retracée, la carrière de ce médecin (3) dont la fortune personnelle et l'érudition de polyglotte ne sont pas étrangères à la constitution de sa bibliothèque.

L'éducation des médecins et la question de la langue

Au cours de ses études, le jeune postulant au titre de médecin devait acquérir une "bonne latinité" afin de suivre les leçons magistrales qui traitent (selon la terminologie d'Avicenne (4)) des aphorismes d'Hippocrate et de Galien ; des choses naturelles (anatomie, physiologie) ; des choses non naturelles (hygiène, diététique) ; des choses contre nature (pathologie, matière médicale, thérapeutique).

La tradition est pesante et durable : à Paris, par exemple, jusque dans les années 1750, l'enseignement en latin de la matière médicale avait pour base deux ouvrages de Nicolas le Mirepse de Nicée, un médecin du XIII^e siècle... (5). C'est le médecin écossais Cullen, fondateur de l'Ecole de médecine d'Edimbourg, qui est le premier à dispenser ses cours dans sa langue nationale. En 1745 Astruc l'imitera par des leçons en français à l'attention des sages-femmes. L'usage universitaire des langues vernaculaires conduit néanmoins d'Alembert à émettre quelques réserves et à défendre "l'usage de la langue latine (dont nous avons fait voir le ridicule dans les matières de goût) [et qui] ne pourrait être que très utile dans les ouvrages de philosophie, dont la clarté et la précision doivent faire tout le mérite, et qui n'ont besoin que d'une langue universelle et de convention" (6). Mais, à propos de cette langue universelle, aucun lecteur n'ignore le Concours proposé en 1783 par l'Académie des Sciences de Berlin : "Qu'est-ce qui a fait de la langue française la langue universelle de l'Europe ?" (7).

Quo qu'il en soit de "l'universalité" du latin ou du français, les grammairiens du XVIII^e siècle s'intéressent à la structure des langues. Le travail le plus pertinent demeure sans conteste celui de l'abbé de Condillac, lequel enrichit l'étude grammaticale et historique d'une langue en proposant une analyse plus logique et plus théorique dans son ouvrage intitulé *La Langue des calculs*.

La répartition par langues des 3782 ouvrages que contenait la bibliothèque de Jean Astruc illustre parfaitement la suprématie du latin 69 %) sur le français (28,50 %), et la

prédominance de l'italien (2 %) sur la langue de Shakespeare (cf. infra, tableau I). En outre, dans ses rayons Belles-Lettres regroupant 337 livres, l'illustre médecin disposait de nombreux dictionnaires et grammaires se rapportant au français (18 grammaires et dictionnaires dont la grammaire de Desmarais (1706) ; à l'hébreu (11), au grec (15), au latin (21), à l'italien, l'espagnol et l'anglais (9 au total) ; auxquels s'ajoutent 27 ouvrages de philologie, etc., et... un *Essai sur les hiéroglyphes des Egyptiens* de Warburton (8).

J'ai aussi recensé la répartition géographique des éditeurs-libraires. Il ressort de cette étude que les grands centres européens d'édition sont Paris et Lyon pour la France ; Amsterdam, Leyde et La Haye pour les Provinces-Unies ; Genève et Bâle pour l'Helvétie ; Francfort/Main en Allemagne, Venise et Londres étant aussi très actives (cf. tableau II).

Au XVIII^e siècle, l'internationalisation des échanges entre les écoles et les académies est un fait avéré. Quelques facultés (comme Reims, Angers, Paris) offrent des facilités aux étudiants étrangers. C'est pourquoi la maîtrise d'une langue étrangère européenne est un atout supplémentaire dans l'éducation, car les éditeurs-libraires sollicitent les traducteurs parmi lesquels je citerai Lassus, Sabatier, Le Bègue de Presle, Pinel, etc., des médecins praticiens ayant appris l'anglais.

Parallèlement à l'étude des humanités, il n'est pas vain, sinon recommandé, que le jeune impétrant vise à parfaire sa formation en parcourant la France et l'Europe ; pour gagner la protection des grands maîtres et pourquoi pas la renommée ? Astruc, étudiant à Montpellier, fut ainsi le protégé de Pierre Chirac (9), lequel, de simple professeur de médecine à Montpellier, finit par atteindre l'échelon suprême de la réussite, l'anoblissement par Louis XV auprès duquel il fut l'archiatre.

Ce goût de "bouger" - autant que sa nécessité pour réussir - transparaît dans la bibliothèque de Jean Astruc par le nombre considérable de livres de géographie (51), d'histoire (plus de 350 !), dont 25 d'histoires de "pays hors d'Europe", c'est-à-dire des relations de voyage, l'un des genres majeurs de la littérature des Lumières duquel les historiens n'ont pas manqué de souligner l'intérêt scientifique et philosophique, parce qu'il a nourri (et nourrit aujourd'hui encore) la réflexion sur la nature humaine, son évolution, depuis le mythe du bon sauvage jusqu'à l'utopie de l'homme raisonnable.

La "grande" bibliothèque de Jean Astruc

On pourrait croire que les collèges et les facultés mettaient à disposition des bibliothèques bien pourvues. Il n'en est rien, car, par défaut de moyens de conservation efficaces, on laissait les ouvrages se disperser. La Faculté de Montpellier ne disposait, au début du XVIII^e siècle, que de 1 200 volumes. Peu ou pas de fonds pour acheter les ouvrages. L'accroissement se fait grâce à des dons privés et ce n'est qu'en 1746 que la Faculté de Paris exigea la mise à jour du catalogue et autorisa l'accès des livres au public. Si les universités sont pauvres, en revanche, le clergé et la noblesse et quelques professions libérales possèdent les plus riches bibliothèques. De nombreux monastères autorisent les érudits à consulter leurs trésors (Ste Geneviève, 60 000 volumes ; Saint-Germain-des-Prés, 50 000 ; Saint-Victor, 35 000). Mais "la plus belle du monde entier", selon Voltaire, c'est la bibliothèque du Roi ; en 1789, ses 300 000 volumes for-

meront l'une des bases de la Bibliothèque Nationale. Quant à la bibliothèque du marquis de Paulmy, diplomate et ministre, elle comptait plus de 100 000 titres qui constituaient, par voie testamentaire, le fonds de la bibliothèque de l'Arsenal.

Les médecins appartenant à la classe des clercs, investissent eux aussi dans le livre à la mesure de leurs moyens. L'illustre docteur-régent de la "Très-Salubre Faculté de Médecine" de Paris, Guy Patin (1602-1672), avait investi 40 000 écus dans sa bibliothèque comprenant plus de 10 000 volumes et manuscrits. Au XVIII^e siècle, Camille Falconnet, médecin-consultant du Roi, doyen de la Faculté de Paris, possédait 50 000 ouvrages ; le chirurgien Antoine Louis, le chimiste Fourcroy, Vicq d'Azur, premier secrétaire de la Société royale de Médecine, le physicien D'Ortous de Mairan, etc., disposaient chacun d'une bibliothèque personnelle riche de plusieurs milliers de titres.

On voit ainsi, par comparaison, que la bibliothèque d'Astruc, forte de 3 782 volumes, comptait parmi les plus importantes de son époque. Ayant hérité des livres de son père théologien, et des biens de son frère, éminent jurisconsulte au parlement de Toulouse, Astruc ne se lassa pas d'enrichir avec passion les rayons de son cabinet, durant sa longue carrière... jusqu'en 1766 où un certain Pissot inventoria ses trésors, qui furent dispersés, en avril 1767, au plus offrant.

Quoique j'ignore et le montant de la vente et les sommes investies par Astruc, à titre indicatif cependant, on peut dire que cette bibliothèque représentait une fortune appréciable ; car outre le nombre de volumes (très important pour un roturier), elle contient quelques éditions rares, fort prisées des bibliophiles. On estime qu'à l'époque, acquérir plus de 2 000 volumes exige des revenus annuels d'au moins de 15 000 livres tournois.

L'esprit des bibliothèques

La bibliothèque d'Astruc est conforme au modèle de la bibliothèque de l'honnête homme, manifestant son aspiration à la culture et son goût de l'universalité des connaissances. Astruc, médecin du Roi, suivait l'actualité de l'édition : plus d'un tiers des livres datent de son siècle. En se reportant au tableau III, le lecteur aura le détail de la répartition éditoriale par périodes. En ce qui concerne les livres de médecine et de pharmacopée, près de la moitié que notre médecin avait acquis, sont parus entre 1700 et 1766.

En 1627, l'ouvrage de Gabriel Naudé, *Avis pour dresser une bibliothèque*, connut un succès un peu inattendu, en dépit de son sujet austère. Ne propose-t-il pas en effet deux principes d'organisation de toute bibliothèque humaniste ? 1. Encyclopédisme, en suivant la hiérarchie universitaire des domaines du savoir : théologie, jurisprudence, histoire, philosophie, médecine, mathématiques, humanités. Mais 2. Exclusion des belles-lettres modernes, françaises ou étrangères, car "La Morale et la Politique occupant la plupart des meilleurs et des plus grands esprits, cependant que les faibles s'amusent après les fictions et les romans".

Le Catalogue des livres de feu M. Astruc s'éloigne de l'ordre traditionnel des catégories, excepté pour les deux premières : Théologie (226 vol.) et Jurisprudence (244). Suivent les Sciences & Arts (274), la Médecine (1511), l'Histoire naturelle (516), la Pharmacopée (108), les Belles-Lettres (337), l'Histoire (566), enfin.

Il faut croire que le médecin du roi osait “s’amuser après” les fictions ; on trouve en effet dans son cabinet les *Mémoires de M. le Marquis d’Argens* (1756), l’*Histoire du Roi Splendide et de la Princesse Hétéroclite, Le grand mystère ou l’art de méditer sur la garde-robe* de Swift (1729).

La recherche d’éditions rares par leur seul prix contrevient au principe du purisme cher à Naudé, pour qui, en effet, le philosophe ne saurait confondre bibliothèque et collection, bibliophilie et bibliomanie, livre et marchandise. Or, au XVIIIe siècle, le livre ou le manuscrit prend une valeur marchande indépendamment de son contenu ; les collectionneurs recherchent les ouvrages rares et précieux ; ils disposent pour cela du *Traité de la connaissance des livres rares et singuliers* par le libraire Debure (sept vol. 1763-1768). Cette envie de collectionner rejoint le plaisir d’ostentation, dont le signe le plus raffiné consiste à se faire portraiturer en avant de la toile de fond que représentent les livres luxueusement reliés. Astruc ressemblait-il à cet homme dépeint par La Bruyère ? “qui me reçoit dans une maison où, dès l’escalier, je tombe en faiblesse d’une odeur de maroquin noir dont ses livres sont tous couverts...” (10).

Mais laissons la satire et considérons d’autres raisons pour éléver sa bibliothèque. Deux mobiles plus nobles animent les bibliophiles : en premier lieu, la profession exige que l’on s’instruise par les écrits de ses prédécesseurs et qu’on se tienne au courant des publications récentes. En deuxième lieu, la curiosité intellectuelle pour les sciences et arts nouveaux, aiguisée par les encyclopédistes, gagne de nombreux esprits. Et non contents de fréquenter les démonstrations au Jardin royal ou dans les cabinets de physique, les lettrés achètent les livres de “philosophie expérimentale”, ne se lassent point de disputer, livres en mains, des auteurs qui innovent, proposent des idées nouvelles. Est-ce le fait du Professeur royal de médecine ? Continuons la visite.

Les révélations de la bibliothèque de Jean Astruc

Une bibliothèque aussi fournie révèle autant les inclinations et les goûts du propriétaire que l’état et l’évolution des connaissances de l’époque où elle a été constituée. Astruc, faut-il le rappeler, suivant l’actualité de la librairie, achetait régulièrement des livres neufs dans tous les domaines. Quels sont les centres d’intérêt qu’une telle collection ne manque pas de révéler ?

Ayant hérité des ouvrages de théologie de son père, Astruc se passionne pour l’écriture sainte et la langue hébraïque. Il publie en 1753 *Conjectures sur les mémoires originaux dont il paraît que Moïse s’est servi pour composer le livre de la Génèse*. Il possède cinq éditions de la *Biblia sacra hebraica*. Inattendue, de prime abord, sa dissertation *Sur la conduite tenue par Adam lors de la naissance de Caïn !* Mais le plus intéressant, c’est la diversité des ouvrages de théologie qui révèle, d’une part un christianisme de bonne foi et rationnel (seize traités de l’existence de Dieu côtoient *Le Christianisme raisonnable*, de Locke, une *Dissertation sur l’Immortalité et l’Immatéralité de l’Âme*), militant contre le déisme (*Le Déisme réfuté par lui-même*, Bergier, 1765) et l’athéisme (*Préjugés légitimes contre l’Encyclopédie*, Chaumeix, 1758) ; mais d’autre part, un esprit ouvert sur les autres religions (*De la Tolérance des Religions* par Leibnitz et Pelisson, 1692 - une *Apologie pour les Protestants*, Amsterd. 1692 - treize ouvrages sur la théorie socinienne (11) et sa réfutation). Non moins remarquable le classement en Histoire naturelle de dix livres (n° 2089-2097) sur les “Effets du Déluge”

(9 en latin, 1 en français, 5 étant postérieurs à 1700) ; mais cela ne peut étonner puisqu'à l'époque, la chronologie biblique de la Terre établie par le théologien irlandais Ussher était généralement admise, tandis que Buffon osait imaginer plus scientifiquement l'histoire du monde créé par Dieu (12).

De même, Jean Astruc, cartésien de cœur, dispose des *Opera Omnia* de Descartes dont l'édition originale (1650) des *Principia Philosophiae* ainsi que l'*Eloge de Descartes*, ouvrage très académique, par le poète moraliste Thomas (1765). L'œuvre du philosophe français suit numériquement les *Francisci Baconis Opera*. Appartenant au cercle parisien de Voltaire, notre médecin peut lire et relire les cinq volumes des Œuvres de Voltaire, publiées à Genève en 1742, la *Henriade*, *Les Eléments de la philosophie de Newton*, mais aussi un ouvrage de controverse sur l'illustre écrivain : *Les Erreurs de M. de Voltaire sur les faits historiques et dogmatiques* de l'abbé Nonotte (Paris, 1762).

Les livres de physique montrent la curiosité du médecin pour la philosophie expérimentale et l'histoire naturelle. Sont en bonne place les ouvrages de Locke, Condillac, Gravesande, Pierre Bayle, Newton, Mariotte, Mme du Châtelet, Nollet, Needham, Keill, Chomel, Linné, Bonnet, Henckel, etc.

En revanche, ni Diderot ni d'Holbach. Est-ce le matérialisme, que chacun de ces auteurs atteste à sa façon, qui détourne ou alarme l'amateur de livres ? Sans doute, étant donné "l'odeur de soufre" que leurs livres laissent exhaler ! D'ailleurs, si Astruc a goûté le *De natura rerum* de Lucrèce, il s'est procuré, dès sa parution en 1747 (?), l'ouvrage posthume du Cardinal de Polignac : *Anti-Lucretius, sive de Deo et natura libri novem*. Mais, à la rubrique Physiologie, la découverte du n° 1295 *Histoire Naturelle de l'Ame*, traduit de l'anglais de Charp (La Haye 1745) intrigue le visiteur, quand on sait que l'auteur, exposant une théorie matérialiste de l'âme, n'est autre que La Mettrie qui, à plusieurs reprises, comme dans sa célèbre *Politique du Médecin*, a vertement ridiculisé (13) Astruc !

Avant d'en venir aux livres de médecine, la question se pose de savoir si le *Catalogue* n'occulte pas la présence de livres interdits. Là encore, je présume que le notaire a suivi l'usage en la matière : celer aux yeux des héritiers *l'enfer* de la bibliothèque. Ce qui, du reste, ne défendait point de vendre "sous le manteau", hors catalogue, quelques livres interdits par la censure royale. De fait, un seul livre "suspect", licencieux (?), figure dans le *Catalogue* d'Astruc, à la rubrique "Histoire littéraire de la médecine" ; il s'agit du n° 717 duquel je reproduis exactement la ligne : *La Pr...ade, ou l'apothéose du Docteur Pr...pe*, Londres, 1754.

Inventaire des livres de médecine

De même que l'encyclopédisme (initié par Naudé pour la grande bibliothèque de Mazarin) marque le caractère "universel" de la bibliothèque de Jean Astruc, de même l'ensemble imposant des 1511 ouvrages de médecine, d'une extrême richesse pour un particulier, révèle trois tendances fortes chez son fier propriétaire : 1. La maîtrise des langues et littératures grecque et latine sans lesquelles les études médicales seraient impossibles - 2. La passion des livres et manuscrits précieux, propre au bibliophile. - 3. L'ouverture d'esprit indispensable pour suivre les progrès de la pensée médicale ainsi que les publications de ses pairs.

Je propose de commenter brièvement les deux premiers points, avant que de développer plus longuement le dernier afin de découvrir quelques aspects de la pensée médicale du médecin parvenu.

En parcourant les divisions du *Catalogue* concernant la médecine et la pharmacopée (tableau IV) on remarque la forte majorité (75 %) des titres latins et la forte proportion (45 %) des livres édités au XVIII^e siècle. De plus, Astruc a manifestement hérité d'œuvres de prix : citons un incunable (*De simplici natura. Pratica Platearii, Venitiis, 1497, in-fol.*) et sa collection hippocratique (n° 827 à 853) comprend une édition vénitienne de 1526 (*Hippocratis opera, græcè*), une édition parisienne de 1619 (*Hippocratis & Galeni opera, ex interpretatione Nicolai Charterii, græcè & latinè*), une édition “rabelaisienne” de 1532 (*Hippocratis & Galeni libri aliquot, ex recognitio-ne Franscisci Rabelæsi, Lugduni*). Le n° 874 mentionne un in-8 “manuscrit avec les capitales enluminées” : *Avenzoar ex arabico in latinum translatus à Joanne de Capua*. Et combien d’autres trésors que je ne puis citer ici !

En considérant maintenant les œuvres modernes, on retiendra trois familles de documents significatifs des problèmes de médecine pratique auxquels les médecins du XVIII^e siècle furent confrontés.

Si Astruc connut un véritable succès de librairie avec son traité *De morbis venereis libri sex* (première édit. 1736 ; 2e éd. augmentée 1740 ; 3e édit. en franç. par Jault, avec des remarques de Louis en 1743, 1755, 1777), c'est que les maladies vénériennes demeurent l'un des fléaux sociaux de son siècle. Ce livre est l'œuvre d'un professeur dogmatique et compilateur qui, dans sa bibliothèque, disposait sur le sujet de 96 ouvrages ; on y trouve du reste “la liste chronologique des 546 auteurs qui ont écrit sur la vérole depuis 1475 à 1740” ; liste qu'il avait l'intention de compléter grâce à ses correspondants étrangers.

Concernant la peste, une quarantaine de livres, parmi lesquels les deux dissertations qu'Astruc rédigea à l'occasion de la grande peste de Marseille (1721). Parcourons rapidement la *Dissertation sur la Contagion de la Peste où l'on prouve que cette maladie est véritablement contagieuse et où l'on répond aux difficultés qu'on oppose contre ce sentiment* (1724). Astruc veut prouver que le levain peut se communiquer par une plaie, un simple attouchement, les objets touchés par le malade ; pour cela, il relate les expériences que Deidier a faites sur des chiens en leur injectant des humeurs issues de corps pestiférés. Quant à l'action à distance, Astruc raisonne en iatro-méchanicien géomètre (comme l'illustre Boerhaave) : la transpiration viciée des pestiférés “flotte dans l'air” et pénètre dans les corps des personnes saines qui se trouvent dans cet air selon la loi suivante : “la quantité des parties de la transpiration, dans des espaces égaux mais à des distances différentes du centre, décroît en raison réciproque et doublée de la distance. Ainsi un homme qui est à 6 pieds d'un pestiféré est exposé à 4 fois moins de parties, que s'il était à 3 pieds, et 9 fois moins que s'il était à 2 pieds”.

Je finirai par le problème de l'inoculation. La bibliothèque offre vingt ouvrages (18 sont postérieurs à 1700) sur la variole, ses remèdes et l'inoculation au sujet de laquelle Astruc a manifesté une réelle impartialité, puisque se côtoient sur ses étagères les pro et anti-inoculistes. Par exemple sont groupés sous le même n° 1286 : *Antonii de Haen quæstiones de methodo Inoculandi Variolas - Lettre de M. Tissot en Réponse à M. de Haen - Réfutation de l'Inoculation par M. de Haen*. Astruc lui-même (in *Doutes sur*

l’Inoculation proposés à la Faculté de Paris, 1756), manifeste une grande prudence : retenant l’observation que l’on peut avoir deux fois la petite vérole, soulignant que l’inoculation est une pratique dangereuse (car un inoculé sur cent peut en mourir) et “qu’on ne peut de gaieté de cœur tirer les enfants à une loterie”, il préconise la continuation de l’épreuve par les médecins des hôpitaux...

		Latin	Français	Italien	Anglais
Théologie	226	141 62,4 %	77 34 %		8 3,5 %
Jurisprudence	244	149 61 %	95 39 %		
Belles-lettres	337	192 57 %	128 38 %	16 4,8 %	1
Histoire	566	330 58 %	226 40 %	10 1,8 %	
Sciences/arts	274	203 74 %	60 22 %	11 4 %	
Hist. naturelle	516	388 75,2 %	119 23 %	9 1,8 %	
Médecine	1511	1121 74,2 %	353 23,2 %	24 1,6 %	12 0,9 %
Pharmacopée	108	83 77 %	18 16,8 %	7 6,5 %	
Totaux	3782	2607 69 %	1076 28,5 %	68 2 %	21 0,5 %

I : Répartition par Langues

	Médecine	Théol.	Juris.	Lettres	Hist.	Scienc.	Hist. nat.	Total
Paris	333	52	94	99	163	72	94	907
Amsterdam	82	36	4	20	60	23	29	254
Lyon	103	7	58	23	14	23	23	251
Leyde	94	7	0	32	29	14	27	203
Francfort/M	94	4	10	8	20	19	35	190
Londres	70	14	2	13	14	11	19	143
Venise	88	1	4	13	7	13	8	134
La Haye	20	6	0	7	29	15	26	103
Genève	44	7	11	14	14	3	8	101
Bâle	31	1	7	13	17	12	13	94

II : Grands centres d’Edition en Europe (origines des ouvrages de la bibliothèque)

	1766 1750	1749 1700	XVIII	1699 1650	1649 1600	XVII	1599 1550	1549 1500	XVI	00*
Théol.	19 8,4%	56 24,8	75 33,2	86 38	42 18,6	128 56,7	8 3,5		8 3,5	15 6,7
Juris.	3 1,2	33 13,5	36 14,8	55 22,5	95 39	150 61,5	52 21,3	4 1,7	56 23	2 0,8
Lettres	14 4,2	80 23,7	94 27,9	83 24,6	88 26,1	171 50,7	53 15,7	19** 5,6	72 21,4	
Histoire	30 5,3	165 29	195 34,5	136 24	141 24,9	277 49	64 11,3	18 3,2	82 15,5	12 2,1
Sciences	13 4,8	48 17,5	61 22,3	81 29,6	72 26,3	153 55,9	33 12	15 5,5	48 17,5	12 4,4
Hist. nat.	46 8,9	130 25,2	176 34,1	156 30,2	104 20,1	260 50,4	48 9,3	15 2,9	63 12,2	17 3,3
Pharma.	8 7,4	42 38,4	50 46,3	26 24	12 11,1	38 35,2	13 12	4 3,7	17 17,8	3 2,8
Médec.	140 9,3	527 34,9	667 44,2	325 31,5	245 16,2	570 37,8	132 8,7	53*** 3,5	185 12,2	89 5,9
MOY. %	7,2	28,6	35,8	25	21,1	46,2	10,7	3,4	1415	4

III : Répartition par Périodes

* Ouvrages sans date, manuscrits, doubles, journaux, actes, ex libr.

** Dont 2 incunables (1482, 1470 Ciceronis Epist.).

*** Dont 3 incunables (1496, 1497, et 1493 *Regimen sanitatis Salerni ordinatum ab Arnoldo a Villanova, Parisiis*).

Histoire de la Médecine et des Médecins (22)	Traités du Fœtus et des Maladies des Enfants (58)
Histoire de la Médecine en France (15)	Traités des Maladies en général (47)
Histoire littéraire de la Médecine (22)	Traités des Fièvres (42)
Jurisprudence de la Médecine (6)	Traités des Maladies contagieuses (74)
Introduction à la Médecine (65)	Traités des Maladies internes (85)
Journaux et Thèses (44)	Maladies des Nerfs et des Os et Traités de la Goutte (35)
Médecins Anciens (76)	Maladies particulières à certains Etats et à certains Pays (16)
Médecins Modernes (105)	Traités de la Maladie Vénérienne (101)
Médecine Pratique (44)	Anatomie (150)
Observations de Médecine (62)	Chirurgie (57)
Consultations de Médecine (19)	Instruments et opérations de Chirurgie (13)
Mélanges et Lettres sur la Médecine (45)	Maladies du ressort de la Chirurgie (91)
Médecine particulière à de certains pays (11)	
Traités de la Génération de l'Homme et des Animaux (34)	
Traités des Maladies des Femmes & des Accouchements (54)	

IV : Divisions du Catalogue des Livres de Médecine

* Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'ouvrages.

NOTES

- (*) Cet ouvrage peut être consulté à la Bibliothèque interuniversitaire de médecine, 12 rue de l'Ecole de Médecine, 75006 Paris, sous la cote 40104.
- (1) *Livre et société dans la France du XVIII^e*, Paris et La Haye, Mouton, 1965. Rien qu'entre 1750 et 1780, on compte 500 catalogues de bibliothèques parisiennes.
- (2) L'Edit royal de 1707 eut pour fin d'harmoniser les études de médecine, imposant une durée égale de 5 ans (*Enseignement et diffusion des sciences en France au XVIII^e*, dir. Taton, Hermann, Paris, 1986).
- (3) Cf. Doe J - "J. Astruc, a biographical and bibliographical study", *J.H. Med.*, XV, 1960.
- (4) Avicenne (980-1037) médecin et philosophe arabe, auteur d'un *Canon*, véritable encyclopédie médicale au Moyen-Âge.
- (5) Nicolas le Myrepse, médecin byzantin du XIII^e s.. Son *Antidotarium* servit de codex officiel jusqu'en 1637.
- (6) Encyclopédie, *Discours Préliminaire*, 1751.
- (7) Du Traité d'Utrecht (1713) au Traité de Versailles (1783), les accords de paix en Europe sont rédigés en français.
- (8) Warburton (1698-1779), savant et prélat anglais.
- (9) Pierre Chirac (1650-1732) fut en effet le protecteur d'Astruc. Sans protecteur, nul médecin ne pouvait seul s'élever vers les places les plus envierées de la hiérarchie médicale : consultants auprès des familles royales et princières.
- (10) La BRUYERE, *Les Caractères*, ch.XIII, De la Mode (1688).
- (11) Le socinianisme est une doctrine hérétique qui nie la Trinité (de Socin, moine italien du XVI^e s.).
- (12) Le prélat irlandais J. Ussher (1581-1656) avait établi en l'an 4004 av. J.C. la date de la Création. Pour sa part, Buffon, en s'inspirant de la cosmologie newtonienne, estima (prudemment) l'âge total de la Terre à 72 832 ans (Cf. D. Boorstin, *Les Découvreurs*, Laffont, Paris, 1989, pp. 444-450).
- (13) Et ailleurs... Astruc reçut le sobriquet de *Savantasse* par La Mettrie dans son pamphlet *La Faculté vengée* (1747).

RÉSUMÉ

Riche de 3782 volumes (dont 1511 livres de médecine), la bibliothèque de ce médecin de Montpellier, qui réussit à devenir médecin consultant du roi Louis XV, censeur royal et professeur royal de médecine, compte parmi les plus importantes du XVIII^e siècle. Elle est le fait d'un médecin honnête homme, formé aux humanités et à la scolastique, et d'un philosophe curieux des idées nouvelles.

SUMMARY

With its 3782 volumes (including 1511 in medicine), the rich library of this Montpellier practitioner, who succeeded in becoming a doctor consultant of king Louis 15th, a royal censor and a royal professor of medicine, is certainly among the most important ones in the 18th century. It is the result of a gentleman doctor, educated in humanities and scholastic, and of a philosopher inquiring new ideas.